

Conseil municipal du 21 février 2023

Bon pour affichage le 3 mars 2023

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON (arrivé à 19 h 20), M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme DECHEZELLE, Mme DEVÉMY, Mme AUDINET (arrivée à 19 h 40), M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BERNARD donnant pouvoir à M BAILLY.

ABSENT : M ROUX.

*Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h17 en l'absence du maire, sous la présidence d'Annick GRATEAU, première adjointe, qui présente les comptes administratifs.
Secrétaire de séance Madame NALET.*

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022. 23-007 A 23-009

Les comptes administratifs suivants présentent l'exécution de chaque budget de l'année 2022, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées.

C'est la dernière année que nous approuvons le compte administratif et le compte de gestion car l'année prochaine, en 2024, nous voterons le CFU (compte financier unique).

Jacques PÉROCHON prend part à la séance à son arrivée à 19h20.

BUDGET COMMUNE

Investissement

RECETTES	606 863.71
DEPENSES	549 223.84
RESULTAT 2022	57 639.87
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2021 Reporté	388 927.36
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE au 31/12/2022	446 567.23

Fonctionnement

RECETTES	1 286 008.13
DEPENSES	888 143.60
RESULTAT 2022	397 864.53
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 Reporté	589 236.22
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31/12/2022	987 100.75

RESULTAT CUMULE au 31/12/2022 **1 433 667.98**

Reste à réaliser en investissement

RECETTES	306 049.30
DEPENSES	1 185 939.35
RESULTAT 2022	-879 890.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2022 du budget COMMUNE présentés ci-dessus ;
APPROUVE le compte administratif du budget Commune de 2022.

Adopte par 12 voix POUR.

Marylise AUDINET prend part à la séance à son arrivée à 19h40.

BUDGET POMPES FUNÈBRES

En 2022, les agents communaux ont réalisé 6 prestations d'obsèques.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat de clôture au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	NEANT				
FONCTIONNEMENT	2 363,00 €	1 637,56 €	725,44€	7 397,72 €	8 123,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Pompes funèbres ;
APPROUVE le compte administratif du budget annexe Pompes funèbres de 2022.

Adopte par 12 voix POUR.

BUDGET LOTISSEMENT DU BOCAGE

Le budget annexe pour les lotissements retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement. Cela permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

C'est une comptabilité particulière c'est-à-dire une comptabilité des stocks des terrains aménagés. Ainsi ces terrains ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (ne sont pas inscrits dans le patrimoine de la collectivité) car l'objectif d'une opération de lotissement est de vendre le plus rapidement possible. La valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat de clôture au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	133 215,38 €	133 215,38 €	00,00 €	- 133 215,38 €	-133 215,38 €
FONCTIONNEMENT	133 215,38 €	133 215,38 €	00,00 €	- 2 296,02 €	-2 296,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement du BOCAGE ;
APPROUVE le compte administratif du budget annexe Lotissement du BOCAGE de 2022.

Adopte par 12 voix POUR.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022. 23-010 A 23-012

Les comptes administratifs sont concordants avec les comptes du comptable public pour chacun des budgets.

BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE le compte de gestion du budget COMMUNE au titre de l'exercice 2022.

Adopte par 14 voix POUR.

BUDGET POMPES FUNÈBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE le compte de gestion du budget annexe pompes funèbres au titre de l'exercice 2022.

Adopte par 14 voix POUR.

BUDGET LOTISSEMENT DU BOCAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE le compte de gestion du budget annexe Lotissement du BOCAGE au titre de l'exercice 2022.

Adopte par 14 voix POUR.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2022. 23-013 A 23-015

Affectation du résultat - budget de la Commune

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de reporter **au compte 001** le résultat de clôture d'investissement de **446.567,23 €**
- **D'AFFECTER au compte 1068 la somme 433.322,82 €** prélevés sur l'excédent de fonctionnement global cumulé arrêté au 31 décembre 2022 pour couvrir le besoin d'investissement résultant du résultat de clôture et des restes à réaliser, **le solde soit 553.777,93 € restant sera affecté à l'excédent de fonctionnement reporté.**

Adopte par 14 voix POUR.

Affectation du résultat budget annexe Pompes funèbres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

de reporter **au compte 002 la somme de 8.123,16 euros** l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2022

Adopte par 14 voix POUR.

Affectation du résultat budget annexe Lotissement du BOCAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter le résultat global cumulé au 31 décembre 2022 comme suit

- **au compte 001 le déficit d'investissement de 133.215,38 euros,**

- **au compte 002 le déficit de fonctionnement de 2.296,02 euros,**
Adopte par 14 voix POUR.

4. CONVENTION LE FESTIVAL « LES HEURES VAGABONDES ». 23-016

Dans le cadre du festival « les Heures vagabondes » proposée par le Département, la commune de PLEUMARTIN accueillera un concert le vendredi 7 juillet 2023 sur le complexe sportif communal. Ce concert sera gratuit pour le grand public.

Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation, une convention est signée entre le Département et la Commune pour définir les tâches de chacun :

- apporter un soutien logistique aux organisateurs,
- sécurité incendie, sécurité du public,
- être un relais de communication et d'information,
- assurer aux artistes un accueil,
- faciliter l'accès du public,
- veiller à préserver le site dans le cadre du développement durable,
- et les frais incombant à la Commune d'accueil comme par exemple les frais de restauration du personnel technique et des accompagnateurs du Département le midi et le soir du concert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer la convention relative à l'organisation du Festival « Les Heures Vagabondes » et toute pièce afférente à cette opération.

Adopte par 14 voix POUR.

5. TARIFS DES LOCATIONS : LOGEMENT ET BUREAUX COMMUNAUX. 23-017

Il est proposé de fixer les tarifs concernant des locaux communaux actuellement sur le marché de la location :

- logement situé au-dessus de l'ancienne poste (13 rue de la République) : 420 €/mois
- l'ancien bureau de poste (9 rue de la république) : 200 € ou 250 €/mois
- bureau rez-de-chaussée du centre social (4 avenue Jourde) : 250 €/mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

- logement situé au-dessus de l'ancienne poste : 420 €/mois
- l'ancien bureau de poste : 300 €/mois la première année de location et l'année suivante à 400 €/mois
- bureau rez-de-chaussée du centre social : 250 €/mois la première année de location et l'année suivante à 400 €/mois

Adopte par 14 voix POUR.

6. TRAVAUX D'AMENAGEMENT AVENUE JOURDE

POUR INFORMATION

- Travaux initiaux pour un montant de = 223.230,70 € HT
- Avenant n°1 de = 6.630,00 € HT
- Avenant n°2 de = - 1.561,20 € HT dont le détail se décompose de la façon suivante :

Tranche avenue Jourde Sud : - 3097,50 € HT
(réseaux eaux pluviales, chaussée reprise des pieds de mur, plantation végétaux)

Tranche avenue Jourde Nord : + 3.779,50 €
(surcoût couleur bordures et pavés, remise à niveau d'un tampon, fourniture et pose pour réseau d'eaux pluviales, plantation végétaux)

Tranche parking place du Champ de Foire : - 2.243,20 € HT
(chaussée, bordures et pavés, plantation végétaux et gazon)

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. 23-018

Il convient de modifier le tableau des effectifs arrêté le 8 septembre 2022 car un agent effectuant moins de 17 heures 30 minutes par semaine ne peut être positionné sur un grade.

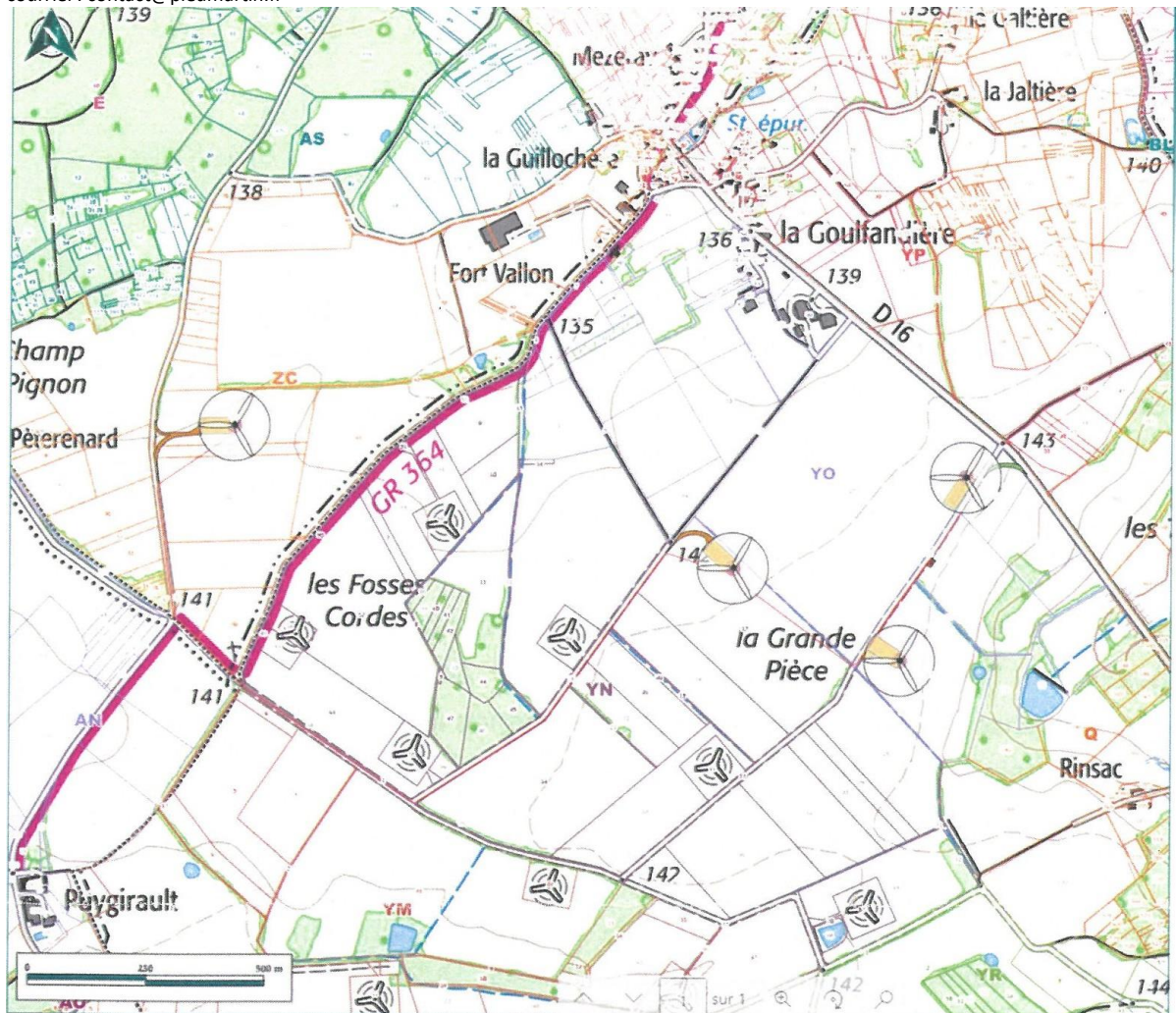
Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus
Secrétariat général	Administratif	Rédacteur	DGS	35	1
Service à la population	Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistant de gestion administrative	35	1
Service à la population			Agent polyvalent	10	1
Garderie	Animation	Adjoint d'animation	Garderie	25	1
Scolaire	Social	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM	31	2
Espaces publics	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Coordinateur des espaces verts	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Coordinateur des bâtiments communaux	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent d'entretien	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	Coordinateur du service technique	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique	Agent d'entretien	17	1

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs tel présenté ci-dessus.
Adopté par 14 voix POUR.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 AGRANDISSEMENT DU PARC EOLIEN DE SAINT-PIERRE-DE-MAILLE

La société VOLKSWIND nous a informé par lettre recommandée avec accusé de réception du projet de l'implantation de 4 éoliennes supplémentaires, plan ci-dessous :



8.2 PLANNING DU MARCHÉ

26 février 2023	Annick GRATEAU / Sébastien ROUX
5 mars 2023	Dominique CHEMIN / Lydie RÉAULT
12 mars 2023	Audrey DEVÉMY / Jean-Pierre SOLIGNAC
19 mars 2023	Marylise AUDINET / Flavien CARTIER (ou Lydie RÉAULT)
26 mars 2023	Annick NALET / Céline DECHEZELLE
2 avril 2023	Céline BERNARD / Philippe PASQUIER
9 avril 2023	Éric BAILLY / Sylvie DEGENNE

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 22h40.